

ANNONCES LÉGALES

Etudes de M^e Paul DESROUXES-SEAUZ, notaire à Lille, boulevard de la Liberté, n° 143, M^e Emile GODRON, déclaré en droit, avoué à Lille, boulevard de la Liberté, n° 91, M^e Léon HOUZÉ, avoué à Lille, square de Jusieu, n° 11 et M^e Jules LEFRANCQ, avoué à Lille, rue du Vert-Bos, 22.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille.

VILLE DE ROUBAIX

ARTICLE PREMIER
BELLE ET GRANDE

MAISON

Rue du Grand-Chemin, 74
Dépendances et magasin rue Tra-

versière et

BELLE MAISON

Rue du Grand-Chemin, 76
ARTICLE DEUXIÈME

BATIMENTS à usage de trois habitations portant les n° 78, 80 et 82 de la rue de la Fosse-aux-Chênes, court Case, ensemble les fonds et terrain en dépendant, contenant environ 1,795 mètres carrés.

ARTICLE TROISIÈME

BELLE ET GRANDE MAISON

Sur fonds et terrain, rue du Chemin-de-Fer, n° 7, à l'angle de la rue Nationale.

ARTICLE CINQUIÈME

TROIS BELLES MAISONS

Rue Nationale, n° 1, 3 et 5, le premier étage, sur un côté de la rue de l'Empereur, n° 40 mètres carrés de Terrain propre à bâti, front à la rue de la Gare et tenant aux dites trois maisons.

Le foncier des dites maisons et le dit terrain, rue de la Gare, sont tenus en arpentement.

A VENDRE

Définitivement, par licitation et pour sortir d'indivision au plus offrant et de neur écherisseur l'extinction des feux.

Sur les mises à prix fixées par la jugeant ci-après.

L'an 1885, le Lundi 30 Mars, à deux heures de l'après-midi, par le ministère du notaire DESROUXES-SEAUZ, à ces numéros, en son étude, sis à Lille, boulevard de la Libération, n° 143.

Cette vente a lieu en exécution d'un jugement rendu contradictoirement le 15 mai 1884 par le tribunal civil de Lille, entre les parties ci-après nommées :

A la requête de M. Adolphe Casse, chevalier de la Legion-d'honneur, administrateur du manoir à Lille, faubourg de Fives, demandeur, ayant pour avocat M^e Emile GODRON.

En présence, en elles délivrent appels de : M^e Madame Hélène-Marie-Thérèse Casse, sans profession, demeurant à Paris, rue de Courcelles, n° 73, veuve de M. Joseph Douzon; 2^e Madame Arménie Casse, épouse de M.

Adolphe Casse, manufacturier, demeurant à Roubaix, et ce dernier tant en son nom personnel qu'en ses biens que pour la validité ; 3^e Madame Elise Casse, épouse de M. Louis Bayart, filateur, vice-consul du Brésil, châtaigneur, membre de l'ordre impérial de l'Instruction du Roi, Rôde du Bois, déclaré en droit, avoué à Lille, boulevard de la Liberté, n° 91, M^e Léon HOUZÉ, avoué à Lille, square de Jusieu, n° 11 et M^e Jules LEFRANCQ, avoué à Lille, rue du Vert-Bos, 22.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille.

VILLE DE ROUBAIX

ARTICLE PREMIER
BELLE ET GRANDE

MAISON

Rue du Grand-Chemin, 74
ARTICLE DEUXIÈME

BATIMENTS à usage de trois habitations portant les n° 78, 80 et 82 de la rue de la Fosse-aux-Chênes, court Case, ensemble les fonds et terrain en dépendant, contenant environ 1,795 mètres carrés.

ARTICLE TROISIÈME

BELLE ET GRANDE MAISON

avec jardin, rue de la Fosse-aux-Chênes, n° 63, et

DEUX MAISONS rue de la Chelle-Pelle-Carrète, n° 9 et 11.

ARTICLE QUATRIÈME

BELLE ET GRANDE MAISON

Sur fonds et terrain, rue du Chemin-de-Fer, n° 7, à l'angle de la rue Nationale.

ARTICLE CINQUIÈME

TROIS BELLES MAISONS

Rue Nationale, n° 1, 3 et 5, le premier étage, sur un côté de la rue de l'Empereur, n° 40 mètres carrés de Terrain propre à bâti, front à la rue de la Gare et tenant aux dites trois maisons.

Le foncier des dites maisons et le dit terrain, rue de la Gare, sont tenus en arpentement.

A VENDRE

Définitivement, par licitation et pour sortir d'indivision au plus offrant et de neur écherisseur l'extinction des feux.

Sur les mises à prix fixées par la jugeant ci-après.

L'an 1885, le Lundi 30 Mars, à deux heures de l'après-midi, par le ministère du notaire DESROUXES-SEAUZ, à ces numéros, en son étude, sis à Lille, boulevard de la Libération, n° 143.

Cette vente a lieu en exécution d'un jugement rendu contradictoirement le 15 mai 1884 par le tribunal civil de Lille, entre les parties ci-après nommées :

A la requête de M. Adolphe Casse, chevalier de la Legion-d'honneur, administrateur du manoir à Lille, faubourg de Fives, demandeur, ayant pour avocat M^e Emile GODRON.

En présence, en elles délivrent appels de : M^e Madame Hélène-Marie-Thérèse Casse, sans profession, épouse du sieur Polidor DELEBAERE, demeurant à Roubaix,

usage de commerce, rue du Chemin-de-Fer, n° 7, à l'angle de la rue Nationale, comprenant maison d'habitation, magasins et bureaux à deux étages et grenier, front à la rue du Chemin-de-Fer, et un étage converti l'ancienne cour.

Cette propriété est érigée, sur 306 mètres carrés, tenant ensemble à Lille, rue du Pont-Noir, n° 13, et ce dernier tant en son nom personnel au basculement des hospices de Roubaix, jusqu'au six octobre 1835, au aucun annuel de 12 francs et 25 litres de blé.

Elle est louée, savoir, la maison et le magasin à MM. Boulangier et Cie, négociants, jusqu'en 1835, et ce dernier a payé un loyer annuel de 2,800 francs, entre les impôts et l'assurance, et une cave à M. Duthoit, brasseur, sans bail, moyennant un loyer annuel de 150 francs.

Mise à prix. 30,000 fr.

Article 5. — Une maison, rue Nationale, n° 1, à l'angle de la rue de l'Espérance, composée de salon, salle à manger et pièces diverses au rez-de-chaussée, étage et un grand grenier, bâtiment comprenant cuisine, relavoir et dépendances, surmonté d'un étage ; jardin.

Cette propriété est érigée, sur 306 mètres carrés, tenant ensemble à Lille, rue du Pont-Noir, n° 13, et ce dernier a payé un loyer annuel de 2,800 francs, entre les impôts et l'assurance, et une cave à M. Duthoit, brasseur, sans bail, moyennant un loyer annuel de 150 francs.

Mise à prix. 30,000 fr.

Article 6. — Une maison, rue Nationale, n° 1, à l'angle de la rue de l'Espérance, composée de salon, salle à manger, cabinets divers, 4 chambres et deux cabinets au deuxième étage et un grenier, bâtiment comprenant cuisine, relavoir et dépendances, surmonté d'un étage ; jardin.

Cette maison est louée à M. Ghesquière, grec, négociant, jusqu'en 1835, et ce dernier a payé un loyer annuel de 2,800 francs, entre les impôts et l'assurance, et une cave à M. Duthoit, brasseur, sans bail, moyennant un loyer annuel de 150 francs.

Mise à prix. 30,000 fr.

Article 7. — Une maison, rue Nationale, n° 1, à l'angle de la rue de l'Espérance, composée de salon, salle à manger, cabinets divers, 4 chambres et deux cabinets au deuxième étage et un grenier, bâtiment comprenant cuisine, relavoir et dépendances, surmonté d'un étage ; jardin.

Cette maison est louée à M. Ghesquière, grec, négociant, jusqu'en 1835, et ce dernier a payé un loyer annuel de 2,800 francs, entre les impôts et l'assurance, et une cave à M. Duthoit, brasseur, sans bail, moyennant un loyer annuel de 150 francs.

Mise à prix. 30,000 fr.

Article 8. — Une maison, rue Nationale, n° 1, à l'angle de la rue de l'Espérance, composée de salon, salle à manger, cabinets divers, 4 chambres et deux cabinets au deuxième étage et un grenier, bâtiment comprenant cuisine, relavoir et dépendances, surmonté d'un étage ; jardin.

Cette maison est louée à M. Ghesquière, grec, négociant, jusqu'en 1835, et ce dernier a payé un loyer annuel de 2,800 francs, entre les impôts et l'assurance, et une cave à M. Duthoit, brasseur, sans bail, moyennant un loyer annuel de 150 francs.

Mise à prix. 30,000 fr.

Article 9. — Une maison, rue Nationale, n° 1, à l'angle de la rue de l'Espérance, composée de salon, salle à manger, cabinets divers, 4 chambres et deux cabinets au deuxième étage et un grenier, bâtiment comprenant cuisine, relavoir et dépendances, surmonté d'un étage ; jardin.

Cette maison est louée à M. Ghesquière, grec, négociant, jusqu'en 1835, et ce dernier a payé un loyer annuel de 2,800 francs, entre les impôts et l'assurance, et une cave à M. Duthoit, brasseur, sans bail, moyennant un loyer annuel de 150 francs.

Mise à prix. 30,000 fr.

Article 10. — Une maison, rue Nationale, n° 1, à l'angle de la rue de l'Espérance, composée de salon, salle à manger, cabinets divers, 4 chambres et deux cabinets au deuxième étage et un grenier, bâtiment comprenant cuisine, relavoir et dépendances, surmonté d'un étage ; jardin.

Cette maison est louée à M. Ghesquière, grec, négociant, jusqu'en 1835, et ce dernier a payé un loyer annuel de 2,800 francs, entre les impôts et l'assurance, et une cave à M. Duthoit, brasseur, sans bail, moyennant un loyer annuel de 150 francs.

Mise à prix. 30,000 fr.

Article 11. — Une maison, rue Nationale, n° 1, à l'angle de la rue de l'Espérance, composée de salon, salle à manger, cabinets divers, 4 chambres et deux cabinets au deuxième étage et un grenier, bâtiment comprenant cuisine, relavoir et dépendances, surmonté d'un étage ; jardin.

Cette maison est louée à M. Ghesquière, grec, négociant, jusqu'en 1835, et ce dernier a payé un loyer annuel de 2,800 francs, entre les impôts et l'assurance, et une cave à M. Duthoit, brasseur, sans bail, moyennant un loyer annuel de 150 francs.

Mise à prix. 30,000 fr.

Article 12. — Une maison, rue Nationale, n° 1, à l'angle de la rue de l'Espérance, composée de salon, salle à manger, cabinets divers, 4 chambres et deux cabinets au deuxième étage et un grenier, bâtiment comprenant cuisine, relavoir et dépendances, surmonté d'un étage ; jardin.

Cette maison est louée à M. Ghesquière, grec, négociant, jusqu'en 1835, et ce dernier a payé un loyer annuel de 2,800 francs, entre les impôts et l'assurance, et une cave à M. Duthoit, brasseur, sans bail, moyennant un loyer annuel de 150 francs.

Mise à prix. 30,000 fr.

Article 13. — Une maison, rue Nationale, n° 1, à l'angle de la rue de l'Espérance, composée de salon, salle à manger, cabinets divers, 4 chambres et deux cabinets au deuxième étage et un grenier, bâtiment comprenant cuisine, relavoir et dépendances, surmonté d'un étage ; jardin.

Cette maison est louée à M. Ghesquière, grec, négociant, jusqu'en 1835, et ce dernier a payé un loyer annuel de 2,800 francs, entre les impôts et l'assurance, et une cave à M. Duthoit, brasseur, sans bail, moyennant un loyer annuel de 150 francs.

Mise à prix. 30,000 fr.

Article 14. — Une maison, rue Nationale, n° 1, à l'angle de la rue de l'Espérance, composée de salon, salle à manger, cabinets divers, 4 chambres et deux cabinets au deuxième étage et un grenier, bâtiment comprenant cuisine, relavoir et dépendances, surmonté d'un étage ; jardin.

Cette maison est louée à M. Ghesquière, grec, négociant, jusqu'en 1835, et ce dernier a payé un loyer annuel de 2,800 francs, entre les impôts et l'assurance, et une cave à M. Duthoit, brasseur, sans bail, moyennant un loyer annuel de 150 francs.

Mise à prix. 30,000 fr.

Article 15. — Une maison, rue Nationale, n° 1, à l'angle de la rue de l'Espérance, composée de salon, salle à manger, cabinets divers, 4 chambres et deux cabinets au deuxième étage et un grenier, bâtiment comprenant cuisine, relavoir et dépendances, surmonté d'un étage ; jardin.

Cette maison est louée à M. Ghesquière, grec, négociant, jusqu'en 1835, et ce dernier a payé un loyer annuel de 2,800 francs, entre les impôts et l'assurance, et une cave à M. Duthoit, brasseur, sans bail, moyennant un loyer annuel de 150 francs.

Mise à prix. 30,000 fr.

Article 16. — Une maison, rue Nationale, n° 1, à l'angle de la rue de l'Espérance, composée de salon, salle à manger, cabinets divers, 4 chambres et deux cabinets au deuxième étage et un grenier, bâtiment comprenant cuisine, relavoir et dépendances, surmonté d'un étage ; jardin.

Cette maison est louée à M. Ghesquière, grec, négociant, jusqu'en 1835, et ce dernier a payé un loyer annuel de 2,800 francs, entre les impôts et l'assurance, et une cave à M. Duthoit, brasseur, sans bail, moyennant un loyer annuel de 150 francs.

Mise à prix. 30,000 fr.

Article 17. — Une maison, rue Nationale, n° 1, à l'angle de la rue de l'Espérance, composée de salon, salle à manger, cabinets divers, 4 chambres et deux cabinets au deuxième étage et un grenier, bâtiment comprenant cuisine, relavoir et dépendances, surmonté d'un étage ; jardin.

Cette maison est louée à M. Ghesquière, grec, négociant, jusqu'en 1835, et ce dernier a payé un loyer annuel de 2,800 francs, entre les impôts et l'assurance, et une cave à M. Duthoit, brasseur, sans bail, moyennant un loyer annuel de 150 francs.

Mise à prix. 30,000 fr.

Article 18. — Une maison, rue Nationale, n° 1, à l'angle de la rue de l'Espérance, composée de salon, salle à manger, cabinets divers, 4 chambres et deux cabinets au deuxième étage et un grenier, bâtiment comprenant cuisine, relavoir et dépendances, surmonté d'un étage ; jardin.